

Novembre 9, 2023

Webinaire de la sphère d'intérêt Réconciliation

Résumé des Questions et réponses



Table des matières

Questions d'ordre générale pour la sphère d'intérêt Réconciliation	3
Comment évaluez-vous les besoins des communautés autochtones?	3
Contribuez-vous à des projets locaux?	3
Stratégie 1 : Activer les 107 Appels à la prospérité économique de la SÉNAC	3
Est-ce que des projets de communautés basées sur le territoire, liés à des appels à la prospérité économique, sont éligibles ?	3
Contribuez-vous à des projets de sensibilisation à l'égard d'enjeux culturels ou linguistiques?	3
Priorisez-vous des Appels plus que d'autre, ou si peu importe le ou les Appel(s) sélectionné(s), les demandes présentées auront toute la même chance d'être acceptées?	3
Les gouvernements ou les conseils des Premières Nations, des Métis ou des Inuits sont des organismes à but non lucratif, mais ils n'ont pas le statut d'organisme de bienfaisance. Un conseil de bande ou un conseil tribal peut-il présenter une demande ?	3
Un projet peut-il viser un changement de politiques publiques?	4
Stratégie 2 : Projets de financement collaboratifs	4
Que voulez-vous dire par « Projets de financement collaboratifs »? Combien de partenaires doivent en faire partie et à quelle étape doit-on se situer?	4
Questions générales portant sur les contributions ou le processus pour soumettre une demande	4
Si ma demande est refusée, est-ce que je saurai pourquoi? Puis-je présenter une nouvelle demande?	4
Quelle part du montant des contributions reçues peuvent servir à payer les salaires du personnel et les frais généraux?	4
Y a-t-il un montant minimum ou maximum pour les contributions?	5
Je ne sais pas si la sphère d'intérêt Réconciliation est celle qui correspond le mieux à mon projet. Que dois-je faire?	5
Hyperliens pendant le webinaire	5
• Visionner l'extrait du webinaire portant sur les Stratégies de contributions de la sphère d'intérêt Réconciliation (15minutes).	
• Visionner l'extrait du webinaire portant sur Comment présenter une demande (6 minutes).	

Questions d'ordre générale pour la sphère d'intérêt Réconciliation

Comment évaluez-vous les besoins des communautés autochtones?

Nous pensons que les communautés autochtones sont les mieux placées pour définir leurs priorités. Par conséquent, il se peut que notre évaluation porte sur la capacité de l'organisation et la façon dont le projet répondra à ces besoins. Dans le cadre du processus de diligence raisonnable, nous pourrions également effectuer des recherches préliminaires lorsqu'il s'agit d'un secteur d'intérêt à l'égard duquel nous ne possédons pas suffisamment de renseignements ou d'expertise.

Contribuez-vous à des projets locaux?

En tant qu'organisation pancanadienne, nous estimons que notre rôle n'est pas de soutenir les activités de programmes ou de services locaux, et nous appuyons généralement des initiatives qui ont une pertinence régionale ou nationale. Cela dit, nous comprenons que les changements systémiques se produisent à toutes les échelles et nous pouvons, de temps à autre, appuyer des initiatives locales qui ont un potentiel de changement systémique plus large.

La Fondation a une longue histoire à Montréal, nous avons une stratégie de contributions réservées aux projets montréalais. Si un projet ne correspond pas à la sphère d'intérêt Réconciliation, mais qu'il est basé à Montréal, nous vous invitons à prendre connaissance du [volet de contributions pour Montréal](#) et les stratégies s'y rattachant.

Stratégie 1 : Activer les 107 Appels à la prospérité économique de la SÉNAC

Est-ce que des projets de communautés basées sur le territoire, liés à des appels à la prospérité économique, sont éligibles ?

La souveraineté foncière est l'une des composantes de la [Stratégie Économique Nationale pour les Autochtones du Canada \(SÉNAC\)](#), et il existe un grand nombre d'appels à la prospérité économique spécifiques, sous la voie stratégique des Terres. Lorsque vous présentez votre demande, veuillez-vous référer attentivement et sélectionner les appels à la prospérité économique qui se rapportent à votre projet.

Contribuez-vous à des projets de sensibilisation à l'égard d'enjeux culturels ou linguistiques?

Notre outil de référence est la [Stratégie économique nationale pour les Autochtones du Canada \(SÉNAC\)](#). Ainsi, certains des [107 Appels à la prospérité économique](#) vont toucher à des enjeux culturels, de racisme, de changement de politiques ou de sensibilisation. C'est donc pourquoi on vous invite à lire les 107 Appels et voir si votre projet pourrait cadrer avec ceux-ci. L'importance de la culture et des langues est primordiale pour les communautés autochtones. Toutefois, des projets culturels ou linguistiques doivent s'inscrire plus largement dans un cadre de prospérité économique.

Priorisez-vous des Appels plus que d'autre, ou si peu importe le ou les Appel(s) sélectionné(s), les demandes présentées auront toute la même chance d'être acceptées?

Les 107 Appels à la prospérité économique (APÉ) de la [SÉNAC](#) sont éligibles. Quatre voies organisent les APÉ : les personnes, les terres, les infrastructures et les finances. « Tous les appels à la prospérité économique sont interconnectés, aucun n'ayant la priorité sur un autre » (SÉNAC, p.18). Pour votre demande de contributions, nous vous inviterons à identifier des APÉ spécifiques et de préciser comment votre projet s'y rapporte. Nous appuierons des organisations qui réalisent des projets visant à concrétiser un ou plusieurs APÉ.

Les gouvernements ou les conseils des Premières Nations, des Métis ou des Inuits sont des organismes à but non lucratif, mais ils n'ont pas le statut d'organisme de bienfaisance. Un conseil de bande ou un conseil tribal peut-il présenter une demande ?

C'est techniquement possible, comme l'explique notre page web [Devenir partenaire](#) : Si vous êtes un donataire canadien qualifié (tel qu'un organisme de bienfaisance enregistré ou une municipalité), un organisme à but non

lucratif ou un donataire non reconnu (DNR) tel que défini par l'Agence du revenu du Canada (ARC), vous êtes admissible à recevoir des contributions de la Fondation McConnell, à condition que les activités de votre projet correspondent à nos sphères d'intérêt et qu'elles se déroulent au Canada. Les contributions financières aux organisations à but non lucratif qui n'ont pas le statut d'organisme de bienfaisance peuvent être faites soit par l'intermédiaire d'une organisation fiduciaire, soit par un accord direct avec l'organisation en tant que donataire non reconnu. Nous invitons les partenaires potentiels à consulter les [données de contributions](#); nous contribuons généralement à des projets de plus grande envergure. (Veuillez également consulter la question ci-dessus : *Contribuez-vous à des projets locaux?*)

Un projet peut-il viser un changement de politiques publiques?

Oui. Certains des 107 Appels à la prospérité économique touchent aux changements de politiques. Ainsi, si votre projet vise des changements sur le plan des politiques publiques, il peut être éligible dans le cadre de la Réconciliation économique. Un projet peut viser un changement positif sur le plan des politiques, en autant qu'il ne soit pas partisan. Il est également important de souligner que nous appuierons les efforts de changement sur le plan des politiques à toutes les étapes : de la sensibilisation à l'engagement, en passant par la communication, la consultation, l'établissement de priorités et une application équitable.

Stratégie 2 : Projets de financement collaboratifs

Que voulez-vous dire par « Projets de financement collaboratifs »? Combien de partenaires doivent en faire partie et à quelle étape doit-on se situer?

Les projets collaboratifs doivent d'abord et avant tout permettre d'obtenir des résultats communs qui seraient hors de portée d'un seul groupe. Souvent, cela se fait en mettant en commun des ressources pour les redistribuer à des initiatives dirigées par des Autochtones. Le stade auquel un projet collaboratif se situe est évalué au cas par cas et se concentre davantage sur les besoins signalés par la ou les communauté(s), plutôt que sur la durée de la collaboration. En règle générale, deux organisations et plus unissant leurs forces pour remédier à un enjeu commun peuvent présenter une demande, peu importe si ce partenariat est officiel ou informel. Nous vous invitons à consulter les [données de contributions](#) pour un aperçu des différents types de profils de partenaires.

Questions générales portant sur les contributions ou le processus pour soumettre une demande

Si ma demande est refusée, est-ce que je saurai pourquoi? Puis-je présenter une nouvelle demande?

Si votre demande est refusée, vous recevrez un message à ce sujet. Oui, vous pouvez techniquement présenter une nouvelle demande. Notre [Guide des contributions et partenariats](#) (p. 12) détaille comment nous procédons à l'évaluation des demandes. Lors de l'évaluation d'une demande, nous examinons (1) l'accord stratégique et (2) le positionnement.

(1) Les demandes doivent être en phase avec la mission et la vision de la Fondation, ainsi qu'avec une (ou plusieurs) sphère(s) d'intérêt. Nous utilisons trois critères pour évaluer l'accord stratégique : la stratégie, le potentiel de changement systémique et l'impact potentiel.

(2) La demande doit être en position de mener à bien le projet proposé. Nous examinons la situation spécifique et la convenance de l'organisation présentant une demande; cela comprend la capacité organisationnelle, les partenariats, le soutien des communautés et la faisabilité.

Quelle part du montant des contributions reçues peuvent servir à payer les salaires du personnel et les frais généraux?

Aucune limite n'est établie. Nous voulons avoir une vue d'ensemble de la façon dont les versements et les contributions financières appuieront le projet proposé et comprenons que le budget du projet peut inclure des

coûts de fonctionnement et des salaires. Cependant, les coûts de fonctionnement permanents ou récurrents et les coûts liés à la prestation de services ne sont pas admissibles.

Y a-t-il un montant minimum ou maximum pour les contributions?

Veillez consulter notre base de [données de contributions](#) pour en savoir davantage. La Fondation verse des contributions pluriannuelles qu'elle considère plus modestes lorsqu'elles sont entre 100 000 \$ et 300 000 \$ sur un an ou deux. Les contributions sont estimées de taille moyenne par la Fondation lorsqu'elles sont entre 500 000 \$ et 600 000 \$ sur trois ou quatre ans. Les contributions sont importantes lorsqu'elles sont de 600 000 \$ et plus sur une période de plus de quatre ans.

Je ne sais pas si la sphère d'intérêt Réconciliation est celle qui correspond le mieux à mon projet. Que dois-je faire?

Lorsque vous présentez votre demande, choisissez la sphère d'intérêt à laquelle votre projet correspond le plus. Les questions préliminaires sont les mêmes pour les trois sphères d'intérêt. Si un projet correspond à plus d'une sphère d'intérêt, les équipes des différentes sphères d'intérêt travaillent ensemble pour avoir la meilleure compréhension possible du projet.

Hyperliens pendant le webinaire

- **Base de données des contributions** : <https://www.mcconnellfoundation.ca/fr/obtenir-des-contributions/base-donnees-financement/>
 - [Indigenous Clean Energy](#)
 - **Programme de leadership pour les stagiaires autochtones**
- **Exemple de demande et instructions** : <https://www.mcconnellfoundation.ca/fr/report/soumettre-une-demande-a-la-fondation-mcconnell-exemple-de-demande-et-instructions/>
 - Des questions générales applicables à toutes les sphères d'intérêt sont demandées pour un bref formulaire (étape 1) et des questions propres à la sphère d'intérêt Réconciliation sont posées dans le formulaire détaillé (étape 2).
- **Guide des contributions et partenariats** : <https://www.mcconnellfoundation.ca/fr/report/guide-des-contributions-et-partenariats>
- **Illustration d'Eruoma Awashish** : <https://www.mcconnellfoundation.ca/fr/journee-nationale-verite-reconciliation-2022/>
- **Page web de la Sphère d'intérêt Réconciliation**
- **La Réconciliation au fil des saisons est une série d'articles mettant en lumière nos partenaires, dont:**
 - la [Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada](#)
 - la [Commission de développement économique des Premières Nations du Québec et du Labrador](#)
- **Rencontres Virtuelles** : <https://www.mcconnellfoundation.ca/fr/obtenir-des-contributions/rendez-vous-virtuels/>
- **Stratégie nationale économiques des Autochtones du Canada** : https://niestrategy.ca/wp-content/uploads/2022/12/NIES_French_FullStrategy_2.pdf
 - Page générale : <https://niestrategy.ca/>
- [Transferts de capital à des organisations dirigées par des Autochtones](#)